

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPEES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/198

Occupation du domaine public

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Madame DUQUESNE Christine en date du 26 juin 2025,

CONSIDERANT, la demande d'autorisation d'occupation du domaine public présentée par Madame DUQUESNE Christine, il y a lieu d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame DUQUESNE Christine, Responsable de l'Agence du CREDIT AGRICOLE est autorisée à occuper le domaine public Place du général de GAULLE, devant la mairie, le samedi 05 juillet 2025 de 08h30 à 12h30. Cela afin d'exposer et renseigner sur les différents produits proposés par la banque.

ARTICLE 2 : Une redevance de 50 centimes le mètre linéaire sera facturé au pétitionnaire conformément aux dispositions de l'arrêté droit de place marché.

ARTICLE 3 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal **Administratif** de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

**Madame DUQUESNE Christine,
Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,**



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 26 juin 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON